

DECRET N°2008-503 DU 08 SEPTEMBRE 2008

Portant nomination du Président et des membres
du Conseil d'Administration de la Société
La poste Bénin S.A.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le Décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le Décret n° 2007-589 du 28 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le Décret n° 2004-365 du 28 juin 2004 portant approbation des statuts de la Société La Poste du Bénin S.A. ;
- Vu** le Décret n° 2006-387 du 27 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- Sur** Proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 juin 2008 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société La Poste du Bénin SA, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur **René BEWA**,
Représentant du Ministre Délégué
auprès du Président de la République,
Chargé de la Communication et des
Technologies de l'Information et de la
Communication ;
- Monsieur **Epiphane ADJOVI**,
Représentant du Ministre de l'Economie
et des Finances ;
- Madame **Anne-Marie AKPOVO**,
Représentant du Ministre d'Etat Chargé
de la Prospective, du Développement et
de l'Evaluation de l'Action Publique ;
- Monsieur **Désiré AÏHOU**,
Représentant du Ministre de l'Industrie et
du Commerce ;
- Madame **Odile GBENOU
TOWANOU**,
Représentant du Personnel de la Société
La Poste du Bénin S.A. ;
- Monsieur **André ANTOINE**,
Représentant des Usagers ;
- Monsieur **Bruno GOUHIZOUN**,
Personnalité compétente dans le
domaine de la poste.

Article 2 : Monsieur **René BEWA** est nommé Président dudit Conseil d'Administration.

Article 3 : Les membres du Conseil d'Administration de la Société La Poste du Bénin sont nommés pour une durée de quatre (04) ans.

Article 4 : Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication est chargé de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires qui sera publié au Journal Officiel.

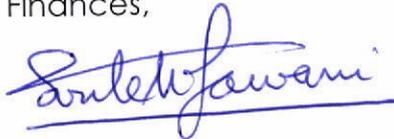
Fait à Cotonou, le 08 septembre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé de la Communication
et des Technologies de l'Information et de la
Communication



Désiré Goundé ADADJA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 CSM 2 MEF 4 MDCCTIC/PR 4
AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP LA POSTE DU BENIN SA 1 JO
1.-